



**HAL**  
open science

## Evaluation de la certification selon les normes durables du commerce équitable en termes de rentabilité : cas des coopératives de production de l'huile d'argane au Maroc

Lahcen Benbihi, Khalid Bourma

### ► To cite this version:

Lahcen Benbihi, Khalid Bourma. Evaluation de la certification selon les normes durables du commerce équitable en termes de rentabilité : cas des coopératives de production de l'huile d'argane au Maroc. Colloque Management de la Qualité, 2ème édition. Coûts et rentabilité de la qualité, Apr 2019, Marrakech, Maroc. hal-03679505

**HAL Id: hal-03679505**

**<https://hal.science/hal-03679505>**

Submitted on 26 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# COLLOQUE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Coûts et rentabilité  
de la qualité

9 & 10 AVRIL 2019

Université CADI AYYAD  
Marrakech, MAROC

## ACTES DU COLLOQUE

UNIVERSITE CADI AYYAD



جامعة القاضي عياض



[HTTPS://QUALITUNIVROUEN.SCIENCESCONF.ORG](https://qualitunivrouen.sciencesconf.org)



09 et 10 avril 2019 <> Université Cadi Ayyad (Marrakech)

**Colloque Management de la Qualité**  
2<sup>ème</sup> édition

# Coûts et rentabilité de la qualité

---

## ACTES DU COLLOQUE

---

Coordinateur :  
**Arnaud EVE**

(Maître de conférences <> IAE de Rouen / NIMEC EA 969 <> Université de  
Rouen Normandie)

<https://qualitunivrouen.sciencesconf.org/>

Organisé par :



Avec le soutien de :



## **Evaluation de la certification selon les normes durables du commerce équitable en termes de rentabilité : cas des coopératives de production de l'huile d'argan au Maroc**

### **Lahcen BENBIHI**

Enseignant à l'Université Ibn Zohr (Maroc)  
Chercheur au Lirsa-Cnam (Paris France)  
l.benbihi[at]uiz.ac.ma

### **Khalid BOURMA**

Enseignant-chercheur HDR  
Université Ibn Zohr-Agadir (Maroc)  
k.bourma[at]uiz.ac.ma

**Résumé :** L'arganier est l'une des rares filières où les coopératives se chargent de tous les maillons de la chaîne de valeur. En effet les coopératives organisées en structures plus performantes peuvent y réaliser une plus-value. Cependant la performance des coopératives productrices d'argan est moyennement satisfaisante du fait de l'intervention des intermédiaires (particuliers, courtiers, entreprises privées) qui accaparent une bonne part de marché.

Les coopératives se tournent vers la certification selon les normes durables du commerce équitable (CE) dans le but d'améliorer leur rentabilité globale. Notre recherche consiste à apporter quelques éléments de réponse à la problématique « Comment la certification commerce équitable améliore la rentabilité des coopératives productrices d'argan ? ».

La méthodologie de recherche adoptée repose sur des études de cas (Yin, 2018) de coopératives certifiées commerce équitable dans une perspective longitudinale.

Les résultats de l'étude ont montré que le CE a des effets positifs sur les performances, organisationnelle, économique et sociale des coopératives et de leur groupement, toutefois ces effets restent limités et peuvent être améliorés dans un contexte marocain marqué par un CE qui se développe sans contrôle en raison d'un cadre juridique qui tarde encore à voir le jour.

**Mots clés :** certification, commerce équitable, rentabilité, évaluation, coopératives d'argan

---

### **Introduction**

Le commerce équitable est une approche globale alliant des engagements économiques, sociaux, environnementaux et de renforcement des capacités des producteurs (PFCE, 2015). Comme il prône plus d'équité, son expansion questionne ses effets sur les territoires, notamment en termes de travail décent et de croissance économique.

Le commerce équitable participe aussi au développement durable car il a vocation à offrir aux organisations de producteurs des opportunités non seulement en termes de stratégies mais encore en termes de pratiques environnementales. Selon le consensus FINE<sup>1</sup>, le commerce équitable est

---

<sup>1</sup> FINE est un réseau constitué des quatre principales fédérations internationales du commerce équitable. Créé en 1998, son nom est un acronyme formé à partir du nom de ses membres :

F : Fairtrade Labelling Organizations (FLO)

I : International Federation of Alternative Trade (IFAT), aujourd'hui Organisation mondiale du commerce équitable (OMCE)

N : Network of European Worldshops (NEWS)

« un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète »<sup>2</sup>.

Par opposition aux logiques dominantes de contrôle des marchés (Audebrand et Pauchant, 2008) le commerce équitable est lié à la certification, pierre angulaire de sa légitimation auprès du consommateur qui semble en être à la fois la cause et l'objectif. A. Dammert et S. Mohan soulignent que la plupart des études empiriques sur les producteurs certifiés dans les pays en développement se sont concentrées sur l'impact de la certification commerce équitable sur les prix et les revenus (Dammert et Mohan, 2015).

Dans la lignée de ces travaux se pose la question de la certification en tant qu'objet contraignant pour les producteurs - donc en tant que norme – et sur ses effets sur la rentabilité, vue sous l'angle de développement durable.

Dans un premier temps nous présentons la démarche de recherche utilisée et les caractéristiques du terrain étudié. Nous présentons ensuite les résultats d'une étude empirique effectuée auprès d'un groupement d'intérêt économique Targanine composé de six coopératives féminines marocaines d'huile d'argan certifiées commerce équitable. Il ressort de cette recherche que si la certification garantit effectivement une meilleure rentabilité sur les plans économique, social et environnemental.

## I. Cadre méthodologique

### 1. Contexte et problématique de recherche

En se développant, le commerce équitable s'est progressivement structuré. L'un des faits marquants de son évolution est l'émergence et le développement de processus de certification des produits selon les normes de durabilité (Ballet, Carimentrand & Renard, 2011 ; Cochoy, 2008 ; Pouchain, 2012) comme outil d'amélioration de la performance globale au niveau de toutes les parties prenantes (Piget 2015, Mitchell, Weaver, Agle, Bailey & Carlson, 2016).

En effet, la certification garantit que les critères du commerce équitable sont contrôlés sur le territoire du producteur. La certification devenant désormais à la fois une justification et un instrument majeur du commerce équitable, *l'évaluation de sa rentabilité représente un enjeu stratégique majeur pour l'organisation des producteurs des pays du Sud.*

Aussi, depuis son apparition par opposition aux logiques dominantes du contrôle des marchés (Audebrand et Pauchant, 2008), le commerce équitable est lié à la certification, pierre angulaire de sa légitimation auprès du consommateur qui semble en être à la fois la raison justificative et l'objectif principal (Marchais-Roubelat et Benbihi, 2018).

Actuellement, au Maroc, la majorité des certifications équitables concerne les coopératives féminines d'huile d'argan dans les régions de Souss-Massa et d'Essaouira. Selon les chiffres publiés par l'ODCO (Office du Développement de Coopération) en 2017, le nombre de coopératives dont les activités sont liées à l'huile d'argan s'élevait à 300, soit 2% du tissu coopératif national, 93 % d'entre elles ayant été créées par des femmes.

La plupart des produits certifiés selon les normes du commerce équitable est constituée de produits alimentaires ou cosmétiques à base d'argan, commercialisés principalement par des coopératives ou des groupements de coopératives. Le principal label utilisé est le label « bio équitable » fondé sur le référentiel Equitable Solidaire Responsable (ESR) d'Ecocert. Ce label est devenu « Fair for life » depuis 2017 à la suite de l'acquisition du programme « Fair for life de la Swiss Bio-Foundation ».

Certains clients exigent d'autres labels privés, notamment le label « FairTrade » qui garantit de bonnes conditions de travail et inclut des critères écologiques. Ce label soutient financièrement le

---

E : European Fair Trade Association (EFTA)

<sup>2</sup> <https://wfto.com/fair-trade/definition-fair-trade>

producteur et sa communauté grâce à un prix minimal et une prime. Ce label est géré par FLO International (Fairtrade Labelling Organisations). Le contrôle qualité est effectué par un organisme indépendant : FLO-CERT.

Dans la mouvance des travaux pionniers d'E. Benneth (Benneth, 2016, 2017) sur la réalité de la participation des producteurs certifiés à la gouvernance effective du commerce équitable, cette recherche a pour objectif d'évaluer les effets de la certification selon les normes du « commerce équitable » sur la rentabilité des organisations des producteurs avec les engagements sur les effets qui fondent l'existence du commerce équitable, en se focalisant sur les producteurs et les travailleurs marginalisés. Dans ce contexte théorique, la problématique porte sur l'évaluation des effets de la certification commerce équitable sur la rentabilité des coopératives au travers de la certification, quitte à mettre en exergue des paradoxes s'ils vont à l'encontre des engagements qui justifient le commerce équitable.

## 2. Méthodologie de recherche

La méthodologie de recherche adoptée repose sur des études de cas (Yin, 2018) de coopératives de commerce équitable dans une perspective longitudinale (Hassett et Paavilainen-Mäntymäki, 2013 ; Pettigrew, 1990, 2012). Les cas développés dans ce contexte concernent les coopératives féminines productrices d'huile d'argan dans la zone de l'arganier - clairement délimitée à la région du Souss-Massa et d'Essaouira (Taroudant, Agadir Ida Outanane, Tiznit, Essaouira, Sidi Ifni, Chichaoua) - qui constituent la plupart des certifications conformes au « commerce équitable » au Maroc.

Il s'agit d'un groupement de six coopératives féminines qui assurent la production de d'huile d'argan. Ces coopératives sont composées actuellement de 558 femmes membres avec un projet d'extension des membres de 355 femmes pour 2018/2019 pour atteindre en 2020 un total avoisinant 900 femmes. Le Groupement d'Intérêt Economique Targanine a été créé dans le but de fournir des services au profit des coopératives qui y sont membres :

- > La promotion commerciale des coopératives et de leurs produits ;
- > L'établissement et la gestion des relations commerciales avec les clients ;
- > La gestion des commandes des clients et l'exportation des produits ;
- > L'appui technique sur la qualité, l'hygiène, la sécurité et la traçabilité ;
- > Le soutien pour l'obtention de la certification biologique, commerce équitable et des autres certificats associés ;
- > Le transport de l'huile à partir des coopératives de production est entièrement pris en charge par le GIE.

La nature de notre mission et les objectifs fixés ont fortement conditionné notre manière d'aborder l'organisation étudiée vers une démarche basée sur des données qualitatives et quantitatives.

En nous basant sur le principe de « la diversification » des sources de données, nous avons opté pour le choix des techniques d'investigation privilégiant la proximité avec les coopératives du GIE et leurs territoires. Trois techniques ont ainsi été utilisées :

- 1) L'analyse documentaire : utilisation des documents publics et privés fournis par les responsables du GIE et les coopératives qui y sont membres, tout en assurant la confidentialité des données, autres que celles rendues publiques. Cependant, les documents n'ont pas constitué l'outil principal de notre collecte des données. Ils ont servi de préalables et compléments aux entretiens semi-directifs et à l'observation directe menés sur le terrain.
- 2) Les entretiens semi-directifs et Focus Groupe. Des entretiens semi-directifs, in situ, d'une durée totale de 27 heures, ont été menés en face à face avec plusieurs acteurs. Le nombre de personnes interrogées a évolué au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Les entretiens ont été démarrés avec les dirigeants, d'autres acteurs (femmes adhérentes et employés) ont été sélectionnés pour diverses raisons : compléter des informations

manquantes, croiser les données avec des informations contrastantes ou clarifier des données précédemment collectées. Les guides d'entretiens ont été conçu dans l'optique de permettre aux personnes de s'exprimer de manière explicite sur l'impact du commerce équitable. Ils ont été alimentés au fur et à mesure de notre avancée avec des questions supplémentaires qui permettaient d'aborder de nouvelles questions.

- 3) L'observation : elle permet de cerner les effets et de détecter l'organisation et les pratiques du commerce équitable pour mieux mesurer et d'apprécier l'impact respectif du commerce équitable. L'observation a le mérite de déceler les non-dits ainsi que certains paradoxes perçus à travers le discours des acteurs

Il s'agit d'une triangulation des outils de collecte des données afin d'augmenter la validité de la qualité des données récoltées. La combinaison de ces trois techniques permet justement une validation de la recherche en multipliant les informateurs, les sources d'information (écrites / orales) et les méthodes d'enquête (entrevues, observation directe, focus group...).

## II. Analyse des résultats de l'investigation

### 1. Répercussions économiques

**Les effets sur l'accès à l'information sur les marchés :** le CE a permis au GIE, en éliminant de nombreux intermédiaires, de s'ouvrir au commerce international et ainsi d'en saisir les rouages essentiels. En effet, par le biais des activités du commerce équitable développées avec ses deux partenaires français, le GIE s'est progressivement familiarisé avec le fonctionnement des marchés, et les exigences de consommateurs distants.

Quant à l'accès à l'information sur le marché, les effets du CE restent limités du fait de l'absence de partenariat solide avec les autres organismes du commerce équitable issus des pays du Nord autres que les acheteurs (comme Max Havilar, magasin du monde, plateforme pour le commerce équitable, ONG et associations de consommation équitable...) capables de fournir au moment opportun les informations pertinentes et susceptibles d'influencer les décisions du GIE en matière des mécanismes de gestion du commerce équitable.

En plus des news lettres reçus auprès de son certificateur Ecocert, le GIE échange des informations avec ses clients importateurs en matière des exigences des clients, d'évolution du marché... etc. Mais ces informations restent limitées vue l'opportunité dont dispose le GIE d'intégrer les réseaux du commerce équitable à l'échelle internationale, sans passer par un intermédiaire capitaliste.

**Les effets sur le pouvoir de négociation :** les relations commerciales établies avec ses clients français permettent au GIE un accès à l'information et une assimilation accrue des mécanismes de marchés, les deux conditions nécessaires pour asseoir son pouvoir de négociation. En plus, les acheteurs sont des partenaires impliqués dans tout le processus et sont en contact direct avec le groupement ce qui permet de fixer un prix raisonnable, tout en assurant une marge bénéficiaire, qui permet de rémunérer les femmes adhérentes d'une manière juste et équitable.

**Les effets sur la viabilité économique et financière :** le CE a permis au GIE de renforcer sa santé économique et financière car il dispose de partenariats stables et solides dans le temps avec ses deux clients. En effet le GIE a signé deux conventions commerciales avec ses clients pour une durée de trois ans renouvelable. En plus le mode de paiement adopté dans les pratiques du CE et qui consiste, dans la plupart des cas, à percevoir 50% du montant au moment de la commande, le reste doit être réglé soit au moment de la livraison, soit au plus tard 30 jours après la date de facturation, ce qui a permis à asseoir la stabilité économique et financière du GIE. Ce dernier ne demande pas des préfinancements bien qu'il soit cité dans ses conventions commerciales avec ses clients. En fait, les coopératives sont payées dès la livraison des produits au groupement.

**Les effets sur le résultat :** à ce niveau ; nous apprécions l'effet en termes de résultats générés par les activités du CE, en adoptant une logique comptable selon laquelle le résultat est la différence entre le total des produits et la somme des charges. Depuis 2007, l'année d'obtention du certificat ESR, le chiffre d'affaires généré par les produits certifiés équitables a connu une augmentation remarquable, et représente actuellement environ 83% du chiffre d'affaires global du GIE. En contrepartie, le coût de la certification Bio équitable, qui s'élève à 3500 DH par an, a été pris en charge par le partenaire BAS au début de la démarche commerce équitable jusqu' à l'année 2017. Il s'agit de l'année de la certification du GIE selon le label Fair For life dont le coût de certification est d'environ 58 000DH en 2007 et de 70000DH en 2018. Quant aux coûts de production, selon les responsables du GIE, le coût d'achat d'un litre d'huile d'argan auprès de ses coopératives est de 230 DH pour l'huile alimentaire et 220DH pour l'huile cosmétique. En outre, il se vend en vrac à 250 DH le litre aux acheteurs pour l'huile alimentaire et 240DH pour l'huile cosmétique, ce qui permet de dégager une marge bénéficiaire moyenne de 20Dh par litre vendu par le GIE. Cependant, les charges correspondantes varient légèrement d'une coopérative à l'autre, et d'une période à l'autre du fait principalement de la disponibilité de la matière première qui est liée aux aléas climatiques et à la fréquence de la spéculation sur les marchés d'approvisionnement en amont.

L'approvisionnement des coopératives du GIE en matière première est assuré principalement par les femmes, toutefois la part apportée par les femmes varie selon la saisonnalité de la récolte des fruits d'argan. Ainsi pendant les années de bonne récolte l'apport des femmes en fruits d'argan dépasse 90% du besoin total, tandis que les périodes de mauvaise récolte, l'apport des femmes en matières premières tend à décroître jusqu'à atteindre un taux de 40% environ. Cependant, le GIE s'approvisionne auprès des autres coopératives sur le marché qui ont dégagé un excédent de récoltes et chez des négociants intermédiaires spécialisés dans l'achat revendu des fruits d'argan.

## **2. Retombées sociales**

L'impact social du GIE s'explique en grande partie par la performance économique, dit la responsable commerciale du GIE. Grâce au CE les femmes adhérentes des coopératives Targanine reçoivent une rémunération supérieure à la moyenne dans le territoire de l'arganier et qui varie selon le travail effectué. En effet la rémunération des femmes est égale à 40 DH par Kg d'amendons concassés, plus leurs parts dans le bénéfice réalisé à la fin de chaque année (en moyenne 10 000DH par an), plus les primes octroyées à l'occasion des fêtes religieuses (Aide Al Adha, Aide Al Fitr.. ).

Pour les motiver, les femmes adhérentes qui apportent des matières premières (appelées Afyach selon la langue locale) sont rémunérés par un prix supérieur au prix moyen du marché.

En effet, ces rémunérations constituent des ressources très importantes et permettent d'améliorer le niveau de vie des femmes en leur permettant de ramener leurs enfants à l'école, d'améliorer le régime alimentaire, d'accéder aux à la santé, etc.

En outre, le GIE emploie, en plus des emplois créés pour le comptes des femmes adhérentes, des salariés tant au niveau des coopératives qu'au niveau du groupement, ainsi l'effectif des salariés permanents exerçant au niveau du GIE s'élève à 12 personnes et qui sont rémunérés avec un niveau de salaire décent.

Depuis 2009, et grâce à l'accompagnement de l'un de ses clients, le GIE a créé un fond social à travers la commercialisation des tourteaux d'argan (56% du prix payé par l'acheteur est versé au fond) et prime équitable versée par les acheteurs des produits équitables et qui est égale entre 3% et 5% du chiffre d'affaires réalisé à la fin de chaque année.

Le fond social du GIE Targanine est géré par un comité désigné par l'assemblée générale de chaque coopérative. Il est mis à contribution en vue d'améliorer le niveau de vie des adhérentes et les bénéficiaires communautaires au niveau des territoires des coopératives qui sont membres du GIE. Ce fond social a pour objectif essentiel le financement des actions sociales, de santé ou culturelles

proposées par les coopératives afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des coopératrices du groupement Targanine.

Le comité de gestion du fond social est composé des représentants des coopératives dans l'Assemblée générale, toutefois l'assemblée générale peut déléguer la gestion de ce fond au conseil d'administration. Après chaque assemblée générale, le comité désigné procède à l'étude des actions proposées par les coopératives en vue de solliciter le financement. Ces propositions sont classées selon des critères pertinents établies sur la base des effets de chaque action sur les performances des femmes adhérentes ou de leurs coopératives.

Le fond du commerce équitable et le fond tourteau ont permis au GIE Targanine et aux coopératives membres de réaliser plusieurs actions sociales et économiques au profit des membres des coopératives et au profit des villageois des zones d'action des coopératives. Ce fond a pu améliorer les conditions de travail et de vie des coopératrices ainsi que leurs familles et leurs proches.

Les principales actions financées par ce fond sont :

> **L'amélioration des conditions de travail**

L'équipement des salles de concassage par des climatiseurs, des tapis et des chaises permettant aux femmes de travailler plus à l'aise et d'améliorer leur productivité ;

> **La mise en place des services sociaux**

Il s'agit des services rendus au profit des femmes adhérentes des coopératives : la construction des crèches dans les coopératives au profit des enfants des femmes adhérentes, distribuer des paniers de ramadan, participation au financement des fêtes familiales, signature des conventions avec des médecins et des pharmaciens, en plus les femmes des coopératives Targanine ont suivi un programme d'alphabétisation (lecture, écriture, calcul), éducation civique, religieuse, hygiène et santé.

> **La formation**

Les femmes des coopératives Targanine ont bénéficié de plusieurs actions de formations : Formation juridique pour la constitution de la coopérative, formation en éducation environnementale, formation en gestion des petits projets, formation sur la technique d'extraction, la qualité de l'huile, la traçabilité, l'hygiène, la sécurité alimentaire et la gestion administrative et financière des coopératives.

### **3. Implications organisationnelles**

La gestion du GIE Targanine est assurée par un Conseil d'Administration (CA) composé de trois membres élus par l'Assemblée Générale des coopératives. Selon la responsable commerciale du GIE, les membres du CA se réunissent fréquemment (chaque semaine) entre eux au sein du siège du GIE, Cependant les membres du CA se réunissent périodiquement avec les représentants des six coopératives membres pour discuter quelques problèmes et difficultés rencontrés et soulevés soit par les membres du CA soit par les cadres du GIE (comme l'approvisionnement en matière première, la concurrence sur le marché, la conjoncture économique, la prévision des ventes, les produits futurs et les nouvelles dispositions en matière de gestion).

Les représentants des coopératives sont des intermédiaires entre les femmes adhérentes et les instances du GIE, ainsi ils sont tenus de transmettre et de communiquer les résultats et les recommandations des réunions avec les membres du CA aux adhérentes de leurs coopératives.

Les membres du CA se rencontrent chaque jour dans le siège du GIE, toutefois des réunions formelles sont tenues et déclenchées soit par la présidente, soit par l'un des deux membres du CA. Les éléments discutés et les résultats des réunions formelles font l'objet des procès-verbaux (PV) rédigés et archivés et communiqués aux autres membres de l'AG du GIE.

La structure organisationnelle du GIE est composée de 12 salariés qui travaillent sous la direction immédiate du CA. Cette structure s'explique, selon la responsable commerciale du GIE, par la recherche de la souplesse et la communication directe entre le CA et les différents services du GIE.

Chaque coopérative du GIE dispose d'un règlement interne qui régit son fonctionnement et qui précise les rôles, les responsabilités de chaque adhérente ainsi que la conduite du travail de production, la rémunération et les sanctions en cas de son non-respect. Le règlement interne établi après la constitution de chaque coopérative est signé et approuvé par chaque adhérente, toutefois il peut être modifié ou actualisé lorsque de nouvelles circonstances l'exigent.

En vue d'améliorer davantage son fonctionnement, le GIE a élaboré un manuel de procédures pour toutes les coopératives membres afin de normaliser et de renforcer le côté formel d'organisation et répondre aux exigences externes de certification ESR.

Les conditions du travail au sein des coopératives sont améliorées grâce aux pratiques du commerce équitable. Ainsi l'horaire du travail est bien précis et adapté aux spécificités des femmes adhérentes. Les femmes travaillent six jours sur par semaine, le jour de repos hebdomadaire est généralement le vendredi.

Les principales décisions concernant la vie du GIE (approbation des comptes, budgets, investissement...) sont prises lors de l'assemblée générale des adhérentes tenue annuellement dans le siège social du GIE. Les membres du GIE doivent y assister, selon les statuts.

Quant à la prime sociale, le GIE constitue un fond équitable alimenté annuellement par des primes sociales, calculées sur la base du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année qui se termine, versées par les importateurs au début de chaque année. Ce fond est géré par un comité désigné par l'assemblée générale.

Pour assurer la pertinence des informations financières et comptables, qui servent de base à la prise de décision, et alléger la structure du groupement, le GIE Targanine externalise la fonction comptable à un cabinet comptable qui est chargé de traiter toutes les opérations financières et d'établir des états de synthèses qui seront certifiés par un expert-comptable.

#### 4. Effets environnementaux

La certification Commerce équitable amène le GIE et ses coopératives membres à adopter les modes de production qualifiés durables limitant leurs impacts défavorables sur l'environnement et montrent même un impact positif dans le cas d'agroforesterie. En outre, la production de l'huile d'argan est une production biologique. En fait les produits dérivés d'argan sont certifiés selon le label « bio équitable », à travers le référentiel Equitable solidaire responsable (ESR) d'Ecocert, depuis 2007. La certification commerce équitable encourage le GIE et ses coopératives usagers de l'arganeraie à préserver celle-ci et contribue au développement durable sur leurs territoires d'interventions et dans la réserve de biosphère de l'arganeraie.

Dans le but de concilier leurs besoins d'approvisionnement en fruits d'arganier avec la préservation de l'environnement, tel est l'objectif des labels commerce équitable, le GIE a réalisé un ensemble d'action financé par le fond social et durable issu du commerce équitable des produits d'arganier :

**Reboisement** : Le GIE en partenariat avec l'administration des eaux et forêts a réalisé plusieurs projets de reboisement dans les territoires d'intervention de ses coopératives membres. En outre les coopératives féminines d'extraction d'huile d'argan Targanine, représentant des usagères organisées de l'arganeraie, ont initié et porté d'actions directes de préservation et de développement de l'arganeraie.

- > Des projets de plans de reconstitution de peuplements adaptés et négociés ont été réalisés avec l'administration des eaux et forêts depuis 2016 sur les territoires des coopératives de Targante, Ajdigue N'targuinine et Tagmat. A l'exception du projet de Tagmat dont les résultats

sont totalement négatifs car tous les plants sont morts à cause des conditions climatiques défavorables (sécheresse, faible nappe phréatique, terre différentes et très sèche...), les autres projets sont très satisfaisants quant aux résultats réalisées :

- > La coopérative Targante a reçu, en 2017, des plants réalisés avec les services des eaux et forêts (fourniture gratuite des plants) sur une surface de 3 hectares.
- > La coopérative Ajdique N'Targuininea a réalisé la plantation de 400 Plants dans le territoire de Targa Ntouchka.
- > De plus, les coopératives encouragent les adhérentes à procéder à la plantation de l'arganier. Pour chaque plantation réussie, les femmes perçoivent une rémunération sous forme de motivation financière à partir du fond social. Ce qui s'avère bénéfique à la fois pour les adhérentes, mais aussi pour la préservation du milieu naturel environnant.

**Sensibilisation des femmes productrices :** Pour mieux faire face à la dégradation de l'arganeraie, la préservation de l'arganier est au centre des préoccupations de GIE. En fait, les fruits de l'argan sont issus de types de champs ou de parcelles : des parcelles privées (ou Melk) et des parcelles communes. Dans les parcelles privées (melk), les ayants droit ont en effet tendance à prendre davantage soin des arbres et surveiller les parcelles contre le vol ou le gaulage (technique qui consiste à frapper avec un bâton sur les branches pour faire tomber les fruits). En revanche, dans les parcelles communes, les fruits appartiennent à l'ensemble des membres du village. De ce fait, les arbres sont moins bien entretenus, et les fruits sont ramassés en grandes quantités par les premiers qui les récoltent, par gaulage, parfois bien avant qu'ils n'aient atteint le degré de maturité requis.

Face à cette situation le GIE et les coopératives qui y sont membres mettent au centre de leur démarche du commerce équitable, respectivement, la préservation de l'environnement, le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques. En effet, les sessions de formation, de sensibilisation et d'éducation, organisées par les GIE depuis 2009, ont permis aux femmes adhérentes d'être plus conscientes et soucieuses de l'impact du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité sur l'arganier. Elles considèrent que la préservation de l'arganier est leur seule possibilité pour vivre dans un milieu naturel aride où la pluviométrie est irrégulière. Ce qui se traduit par des conséquences défavorables sur les récoltes (selon les résultats du focus groupe organisé avec les femmes adhérentes).

**Gestion des déchets de production :** Le GIE et ses coopératives veillent constamment à ce que la production et la transformation de la matière première se déroule dans des conditions qui respectent l'environnement et les normes d'hygiène et de qualité exigées par les organismes certificateurs selon les labels du commerce équitable. Les coopératives exploitent les déchets de concassage des noyaux pour les vendre aux utilisateurs de fours traditionnels et aux hammams. Ce combustible est considéré comme écologique et semble cinq fois plus économique que le charbon et le bois. Ainsi, les coopératives du GIE contribuent, d'une manière indirecte, à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En outre, les coopératives organisent des réunions de sensibilisation et de formation au profit des adhérentes pour éveiller leur conscience et à contribuer à la préservation de l'arganier leur gagne-pain. Les femmes sont sensibilisées aux risques et aux défis à relever et sont encouragées à réfléchir aux moyens d'adaptation aux changements climatiques afin de garantir une meilleure gestion de cet arbre légendaire pour favoriser une production durable au bénéfice de leurs enfants.

**Usage de l'énergie solaire :** Les coopératives du GIE sont conscientes de l'importance des énergies renouvelables afin de minimiser les charges et d'améliorer la performance globale. Un projet d'installation d'énergie solaire au sein de la coopérative Toudarte en partenariat avec l'association locale de développement "Association Ain Akhsmou" a été réalisé et financé par le fond social, un autre projet ayant pour objectif l'installation d'énergie solaire au sein de la coopérative Tamaynoute est prévu pour l'année 2019. Ces projets concrétisent la volonté forte du GIE et ses membres d'être

acteur de la sauvegarde et de la protection de la réserve de biosphère de l'arganeraie marocaine - site de développement durable reconnu par l'UNESCO - comme de ceux qui en vivent, et être un organisme éco-responsable et durable.

## Conclusion

Les résultats de l'étude ont montré que la certification selon les normes de qualité dans le commerce équitable a des effets positifs sur la rentabilité commerciale, financière et sociale des coopératives et de leur groupement. Toutefois ces effets restent limités et peuvent être améliorés dans un contexte marocain marqué par un CE qui se développe sans contrôle en raison d'un cadre juridique qui tarde encore à voir le jour.

En outre, un certain nombre de résultats significatifs ressortent au terme de cette recherche. Ces résultats sont à prendre en compte dans une réflexion globale sur l'état des lieux et le devenir du commerce équitable à travers le management de la certification dans le territoire de l'arganier. En effet, ces résultats sont susceptibles de contribuer à améliorer l'impact du commerce équitable au niveau des coopératives et de leurs parties prenantes au sens large du terme.

Globalement, la certification selon les normes de qualité dites durables « commerce équitable » engendre des effets conséquents sur les plans organisationnel, économique, social et environnemental. Toutefois, ces répercussions peuvent être améliorées par l'adoption d'une stratégie bien ciblée en matière du commerce équitable, négociée avec toutes les parties prenantes concernées et motivée par la volonté des femmes adhérentes des coopératives à s'intégrer aux marchés du commerce équitable en suivant des circuits appropriés en concertation avec des organismes du commerce équitable ayant pour finalité d'aider les petits producteurs ou les travailleurs marginalisés tout particulièrement dans le milieu rural.

---

## Références

- Alastair, S., (2011), Fair Trade Governance, Public Procurement and Sustainable Development: A case study of Malawian rice in Scotland, Cardiff University.
- Balineau, G. & Dufeu, I. (2012), « Le système Fairtrade : une garantie pour les consommateurs ? ». Mondes en développement, 160(4), 11-26.
- Ballet, J. & Carimentrand, A. (2014), « Commerce équitable et éthique : pour une défense des filières labellisées ». Mondes en développement, 168(4), 77-86.
- Ballet, J., Renard, M. & Carimentrand, A. (2012), « Introduction : quelle certification pour le commerce équitable ? ». Mondes en développement, 160,(4), 7-10.
- Ballet, J., Renard, M. C., & Carimentrand, A. (2011), « Gouvernance, signes de qualité et équité dans les filières du commerce équitable ». Canadian Journal of Development Studies, 32(3), 269-280.
- Benbihi, L. (2018), La prise en compte des parties prenantes dans le commerce équitable : cas des coopératives de production de l'huile d'argan au Maroc, mémoire propédeutique en sciences gestion, Conservatoire National des Arts et Métiers – Paris, France.
- Benneth, E. (2016), «Governance, Legitimacy, and Stakeholder Balance: Lessons from Fairtrade International». Social Enterprise Journal, 12(3), 322-346.

- Blanchet, V. (2010), « Critiques et discours des acteurs du commerce équitable : une analyse structurale », Congrès de l'ADERSE, Les 24, 25 et 26 mars 2010, Groupe Sup de Co La Rochelle.
- Bollecker, G. & Nobre, T. (2016), « Les stratégies de gestion des paradoxes par les managers de proximité : une étude de cas ». *Recherches en Sciences de Gestion*, 113,(2), 43-62.
- Carimentrand A. (2009), « La difficile prise en compte des inégalités socio-économiques par le commerce équitable : le cas du Quinoa Andin ». *Ethique et Economique*, 6 (2), 1-11.
- Chiputwa, B & Qaim, M. (2016), «Sustainability standards, gender, and nutrition among smallholder farmers in Uganda». *Journal of Development Studies*, 5(2), 1241–1257.
- De Ferran, F., (2006), les déterminants à l'achat de produits issus du commerce équitable : une approche par les chainages cognitifs. Thèse de doctorat en sciences de Gestion, Université Aix Marseille (ex Université Paul Cézanne (Aix Marseille III)), 2006.
- Doherty, B., & Mason, C. (2015), «A Fair Trade-off? Paradoxes in the Governance of Fair-trade Social Enterprises». *Journal of Business Ethics*, 8(2), 123-140.
- Durochat, E., Stoll, J., Frois, S., Selvaradj, S., Lindgren, K., Geffner, D., Carimentrand, A., Pernin, J-L., Dufeu, I., Malandain, E. & Smith, A, (2015), Plate-Forme pour le commerce équitable-France. Guide international des Labels du Commerce équitable (Edition 2015).
- Elfkah, S., Wannessi, O. & Mtimet, N. (2013), « Le commerce équitable entre principes et réalisations : le cas du secteur oléicole Tunisie ». *New Medit*, 12(1), 13-21.
- Flick, U. (2014), *An introduction to qualitative research* (5. ed.), Sage, London, Thousand Oaks, New Delhi, Singapore.
- Hassett, M., & Paavilainen-Mäntymäki E. (2013), *Handbook of Longitudinal Research Methods in Organisation and Business Studies*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham.
- Hlady-Rispal, M. (2016), « Une stratégie de recherche en gestion : l'étude de cas. » *Revue Française de Gestion*, n°8 (253), 251-266.
- Huybrechts, B. (2010), «The governance of fair trade social enterprises in Belgium». *Social Enterprise Journal*, 6(2), 110-124.
- Hyemi L., Yanhong, J. & Hyun, S. (2018), «Cosmopolitanism and ethical consumption: An extended theory of planned behavior and modeling for fair trade coffee consumers in South Korea». *Sustainability*, 9(8), 1470.
- Marchais-Roubelat, A., & Benbihi, L. (2018), «Does certification play an ambiguous role in Fair Trade governance? Insights from the case of Moroccan Argan oil cooperatives». Communication présentée à la 6th Fair Trade International Symposium (FTIS 2018), Portsmouth 26-28 June 2018, Royaume-Uni.
- Michrafy, M. (2013), « Etude des effets des labels du commerce équitable sur le consentement à payer des consommateurs : application au cas du chocolat ». Thèse de doctorat en sciences de gestion, école doctorale entreprise, économie, société (E.D.24) de l'université Montesquieu-Bordeaux IV, France.
- Miles, M.B., Huberman A. M., Saldana J. (2014), *Qualitative Data Analysis: A Methods Sourcebook*. Sage.Thousand Oaks.
- Pernin, J-L., & Dufeu, I. & Djamen, R. (2017), « Bénéfices communautaires du commerce équitable : intérêt d'une enquête sur l'intention de rester vivre sur son territoire chez les jeunes ». Communication présentée au colloque international commerce équitable et développement durable, Agadir, Maroc.
- Pouchain, D. (2012), « Les labels au sein du commerce équitable : entre délégation et démission du consommateur ». *Mondes en développement*, 160(4), 27-44.